

SEANCE DU 08 JUIN 2018

Le Conseil Municipal de Berneuil en Bray dûment convoqué le 1^{er} juin 2018 s'est réuni en séance ordinaire le vendredi 08 juin 2018 à vingt heures trente sous la Présidence de Monsieur Jacky PETIT.

Ordre du jour :

- Validation de l'échange de parcelles entre M. LECLERC et la commune (annule et remplace la délibération 2018/008 du 23/03/2018)
- Création d'une aire de jeux (opération 217)
- Décision modificative
- Demande de subvention auprès du fonds Olivier DASSAULT pour la défense et le développement de la ruralité pour la création d'une aire de jeux
- Questions diverses

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

PETIT Jacky	GRAIRE Frédéric
VANDEBURIE Jean-Louis	GRAS Sébastien
LETELLIER Christine	LECNIK Gilles
MULLER Simon	
JULIEN Eddy	
FORTUNA Marie-Christine	
BARES Frédérique	

Absents excusés : Loïc BARBARAS donne son pouvoir à Jacky PETIT, Christophe GUEULLE donne son pouvoir à Marie-Christine FORTUNA, Sébastien PENEAU donne son pouvoir à Christine LETELLIER

Absents : Amandine BENARD, Bruno NEBOUT

Secrétaire de séance : Sébastien GRAS

Le conseil municipal adopte le procès-verbal du 03 mai 2018

Délibération 2018/023

Validation de l'échange de parcelles entre M. LECLERC et la commune (annule et remplace la délibération 2018/008 du 23/03/2018) :

- 1) A la suite de notre délibération n° 2018/008 du 23 mars 2018, le contrôle de légalité préfectoral nous a alerté sur le fait qu'un simple échange de parcelles entre M. Henri LECLERC et la commune n'était pas possible, compte tenu de la différence de surface entre ces deux propriétés.

En effet, la commune cède à M. LECLERC, 2 350 m² constitués par la parcelle B0296 et M. LECLERC cède à la commune 1 261 m² constitués par les parcelles ZC 77 de 978 m² et ZE 86 de 283 m², soit une différence de 1089 m² en faveur de M. LECLERC.

De ce fait, la préfecture nous demande de délibérer afin que M. LECLERC verse à notre commune une soulte correspondant à la valeur de cet échange.

Je vous propose de fixer à 0,80 € du m² le prix de ce terrain correspondant au prix des terres agricoles, et de demander à M. LECLERC une soulte de 871,20 €.

M. LECLERC s'étant par ailleurs engagé à rembourser à la commune les frais correspondant à la procédure de déclassement des deux voies communales concernées, se montant à 1 423,07 € c'est un montant total de 2 294,27 € que M. LECLERC devra verser à la commune, avant rédaction des actes par Maître MESNARD notaire à HAUDIVILLERS.

Je rappelle également que les frais d'actes notariés seront également pris en charge par M. LECLERC.

- 2) Une erreur a été commise dans notre délibération 2018/008, concernant les références cadastrales des parcelles que M. LECLERC cède à notre commune

En effet, les parcelles vendues sont les parcelles :

- ZC n° 77 d'une contenance cadastrale de 9a78ca,
- ZE n° 86 d'une contenance cadastrale de 2a83ca,

Et non ZE n° 77 et ZE n° 86.

L'assemblée est invitée à délibérer sur ces deux points,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- De fixer à 0,80 € du m² le prix de ce terrain correspondant au prix des terres agricoles, et de demander à M. LECLERC Henri une soulte de 871,20 €
- D'annuler la délibération 2018/008 du 23/03/2018, et de valider les références cadastrales des parcelles ZC n° 77 d'une contenance de 9a78ca, et ZE n° 86 d'une contenance de 2a83ca.

Délibération 2018/024

Devis pour création d'une aire de jeux :

Un devis de la société Espace Déco est présenté à l'assemblée d'un montant HT de 29 467,55 € soit TTC 35 361,06 € pour la création d'une aire de jeux, ainsi qu'un plan de financement :

PLAN DE FINANCEMENT

NATURE DE L'OPERATION : construction d'un aire de jeux pour enfants de 2 à 10 ans

Montant total des travaux :	29 467,55 € HT
Conseil Départemental 33 % :	9 724,29 € (subvention validée par CD)
FDC Agglo 25 % :	7 366,89 € (votée à l'agglo le 29/06)
Subvention fonds Olivier DASSAULT :	2 000,00 € (délibération à prendre)
Commune :	10 376,37 € HT
TVA :	5 893,51 €

Financement total pour la commune sur le budget 2018 : 16 269,88 €

Récupération de la TVA en 2019 : 16,404 % soit : 4 833,86 €

Inscription budgétaire 2018 :

- Dépenses : 35 361,06 €
- Recettes : 19 091,18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide 11 voix pour, 2 voix contre (Frédéric BARES, Sébastien PENEAU) :

- d'accepter le devis de la Société Espace Déco d'un montant HT de 29 467,55 € soit TTC 35 361,06 € pour la création d'une aire de jeux, (2 bancs seront retirés du bon de commande)
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018, opération 217, compte 2128

Délibération 2018/025

Afin d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018 pour la réalisation des travaux de l'opération 217 création d'une aire de jeux,

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

	Chapitre/opération/compte	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
D fonctionnement	011/61521	35 362,00 €	
	023		35 362,00 €
D fonctionnement			
R investissement	021		35 362,00 €
D investissement	21/217/2128		35 362,00 €
R investissement	13/217/1323		9 724,00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité ces virements de crédits.

Délibération 2018/026

Demande de subvention auprès du fonds Olivier DASSAULT pour la défense et le développement de la ruralité pour la création d'une aire de jeux :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal sollicite auprès du Fonds Olivier Dassault pour le Défense et le Développement de la Ruralité une subvention de 2 000 € afin de participer au financement de la création d'une aire de jeux pour les enfants de 2 à 10 ans.

Questions diverses :

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que la signature de l'acte de vente de la propriété LEBORNE a été réalisée le 1^{er} juin 2018 devant Maître DAMAY notaire à Crèvecœur le Grand.
- Organisation et préparatifs du 13 juillet, Monsieur le Maire donne rendez-vous à l'assemblée dès 16 heures sur la place du village.

La séance est levée à 21h20.